



Une salle de poker en ligne refuse de me rendre mon argent

Par **carlos13**, le **10/08/2011** à **20:04**

Bonjour, je suis actuellement en litige avec une salle de poker en ligne qui refuse de me rendre mon argent au prétexte que mon compte est cloturé depuis le passage de la loi "ARJEL" l'année dernière. Ce site se nomme Chilipoker et a eu l'autorisation d'exercer par les autorités françaises via l'ARJEL. J'avais de plus demandé à plusieurs reprises si il y avait une échéance, ils 'mont dit qu'ils me répondraient plus tard (ce qu'ils n'ont jamais fait). J'ai la preuve écrite de cette conversation avec leur support client . Le préjudice est de plus de 2500€, que faire?

Je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **20:22**

Porter plainte dans le pays du ressort de ce site

Par **carlos13**, le **10/08/2011** à **23:05**

Ce site a été agréé par l'Arjel et exerce donc en France.

Par **mimi493**, le **11/08/2011** à **00:16**

Donc LRAR de mise en demeure et qu'à défaut de remboursement, vous vous adresserez au tribunal de proximité

il risque d'arguer de l'illégalité de votre mise (en tant que résident français vous n'aviez pas le droit de jouer sur ce site avant l'agrément ARJEL) mais bon, on a déjà vu un TI attribuer des dommages et intérêts à une personne pour la panne de son accès internet car la personne avait argué ne pas avoir pu télécharger illégalement des films durant cette période et c'est passé